



SEZEO

SYNDICAT DES ÉNERGIES
ZONES EST DE L'OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

Berger Levrault

ID : 060-200069292-20260205-202603-DE

N°2026-03

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE**

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 28 | 17 | 17 |

| |
|------------------------------------|
| Date de la convocation : |
| Le 30 janvier 2026 |
| Date de publication électronique : |
| Le 6 février 2026 |

Séance du 5 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq février à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Nadine SANTUNE, Messieurs Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Christian HEDUY, Grégory HUCHETTE, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEBOEUF, Laurent MAROT, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Madame Corinne TROUVAIN par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Philippe BARBILLON par Monsieur Laurent MAROT, Monsieur Hervé LE DROUMAGUET par Monsieur Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Mesdames Khrisitine FOYART, Sophie MERCIER, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Claude LEBON, Florent MAZIERES, Éric ROUGEAX, Jackie TASSIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF

Objet : Crédit d'un emploi de Directeur adjoint

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que dans le cadre du développement des missions du SEZEO et de la complexité croissante de ses compétences, il est proposé de créer un emploi permanent de Directeur adjoint / Directrice adjointe. Cet emploi permanent à temps complet, viendrait en appui du Directeur, notamment pour assurer la supervision des missions administratives, juridiques et financières, tout en renforçant le développement des activités du Syndicat et sa représentation auprès des différents acteurs institutionnels.

Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, aux grades d'Attaché ou d'Attaché principal.

Pour l'application du RIFSEEP, ces fonctions correspondent au groupe 1 du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Dans cette hypothèse, le contrat est d'une durée déterminée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat. L'autorité territoriale fixera le montant du traitement en référence à un indice existant sur la grille du grade d'Attaché.

L'agent percevra les suppléments et le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations de la collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

ADOpte la proposition du Président,

DÉCIDE modifier le tableau des emplois et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA